

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude HENNO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 16/09/2016

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, Mme Angélique VIOLLE, M. Patrick LAGORCEIX, M. Michel BOISRAMIER, M. Christian LEBON, Mme Corinne BERNADET, M. Gilles GUILLARD, M. Patrick LARDY, M. Michel FORT, M. Pierre TANIÈRE

POUVOIR : Mme Michèle CHABROULLET donne pouvoir à M. Michel BOISRAMIER

Mme MEILLAT Josette donne pouvoir à Mme Angélique VIOLLE

EXCUSE : M. Jean-Pierre PORTE,

ABSENT M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Mme Angélique VIOLLE a été désignée secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour

1. PV réunion du 4 août 2016

Adopté à l'unanimité

2. Avance remboursable foyer logement Laurière

Monsieur le maire informe le conseil que le foyer logement de Laurière a ouvert une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000€ en 2015 qui doit être remboursée au terme d'un délai d'un an. Le maire expose que les finances du foyer ne permettent pas le versement de la totalité de la somme sans mettre en déséquilibre son budget. Il propose à l'assemblée sur les conseils du trésorier que la commune attribue une somme de 20 000€ au budget du foyer remboursable sur le budget 2017. Acceptée à l'unanimité.

3. Achat parcelle implantation station de traitement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée OA379 d'une superficie de 1ha 21 a 78 ca pour permettre l'implantation de la station de traitement de l'eau potable. Il donne lecture d'un courrier reçu le 12 septembre de Monsieur Larderet Dominique qui propose de céder la parcelle pour un montant de 3000€. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'achat de la parcelle pour un montant de 3000€.

4. SILF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du SMABGA le 15 septembre plusieurs options sont présentées pour l'échelle à poisson et il est précisé que l'agence de bassin ne subventionne pas. Une réunion du SILF est à prévoir prochainement.

5. Travaux maisons des jeunes

Les travaux de rénovation de la maison des jeunes s'élèvent à 12 275.79€ et sont terminés à ce jour. Le maire propose que le tarif soit réévaluer à compter du 1 janvier 2017. Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir un chariot et des tables.

6. Campagne affouage 2017

Le conseil municipal donne son accord pour l'inscription à l'affouage de la coupe prévue dans la parcelle n°7 de la forêt communale d'une superficie de 2 Ha 6. Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante : L'affouage sera par feu et le prix sera de 70€/feu. Le marquage aura lieu le 18 Août 2017.

Dit que l'exploitation se fera sur pied par les affouagistes, Messieurs PORTE Jean Pierre, LARDY Patrick, LAGORCEIX Patrick étant désignés comme garants.

Précise que les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés à 3 mois après l'attribution de la parcelle sauf dérogation. Les affouagistes devront respecter le règlement d'affouage sur pied.

7. Délégué SMAGBA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Michel BOISRAMIER et Pierre TANIÈRE ne souhaitent plus siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA). Il est nécessaire de désigner des délégués pour représenter la commune de Laurière au SMABGA. Le conseil désigne à l'unanimité en qualité de membres Madame Michèle CHABROULLET et Monsieur Jean Claude HENNO pour représenter la Commune de Laurière au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.

8. SCOT

Monsieur le maire informe l'assemblée que la compétence urbanisme sera transférée en 2020 à la communauté de communes.

9. Signalétique entrée du bourg

L'ATEC a été sollicitée les devis parviendront en mairie courant octobre.

10. Corbillard

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un corbillard. Il demande à l'assemblée L'autorisation de le mettre en vente, après en avoir délibéré adoptée à l'unanimité.

11. Colis des aînés

Le conseil municipal décide de distribuer un colis aux habitants de Laurière de plus de 70 ans, le budget attribué reste le même qu'en 2015.

Fin de la séance 22 heures 42

Secrétaire de séance



Angélique VIOLLE

Le Maire



Jean-Claude HENNO